



“École de la confiance”, mon oeil ! **NON À LA LOI BLANQUER !**

Lundi 11 février, le projet de loi Blanquer (dite “école de la confiance”) passe au parlement. Dans la suite logique des réformes du collège et du lycée, ce texte contient de nombreux dangers...

L'article 1 de la loi « pour une école de la confiance » vise à **inscrire dans la loi une obligation de réserve** qui n'y figure pas. Cet article a pour objectif de **museler les personnels** et de faire taire leurs critiques des politiques scolaires et leur opposition à des réformes régressives. Fonctionnaires citoyen, **la liberté d'expression est pour les agents une garantie démocratique** qui protège les usagers des services publics et protège les finalités de l'intérêt général.

L'article 6 prévoit de créer des “écoles des savoirs fondamentaux” et signe ainsi **le retour des “écoles du socle”**, regroupant les écoles et le collège d'un même réseau. Sans concertation, le ministre Blanquer **veut supprimer les directeurs** ou les transformer en supérieurs hiérarchiques, ce qui va **modifier en profondeur** l'organisation des écoles, **dénaturant le statut des professeurs des écoles** et remettant en cause le **lien local des équipes avec les familles**.

L'article 14 réforme en profondeur la formation initiale des enseignants, en prévoyant de placer en responsabilité devant des élèves des assistants d'éducation préparant les concours d'enseignants. Ces **étudiants, sous-payés**, devraient allier **formation au rabais** dans les nouveaux instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et cours. Cet article rend toujours **plus difficile l'entrée dans le métier et enfonce un nouveau coin dans le statut de la fonction publique !!**

L'article 17 prévoit d'accorder au gouvernement le droit de prendre des ordonnances sur la **réforme territoriale** de l'Éducation nationale. Le 31 janvier, le ministre a précisé qu'il maintiendrait la trentaine de rectorats existants. Mais il ne semble pas abandonner l'idée de fusion des services notamment. **Pour la Normandie, la fusion est maintenue, avec de lourdes conséquences pour les agents et les usagers.**

**Pour dire non à la loi Blanquer,
Pour dire non à cette pseudo “école de la confiance”,
RASSEMBLEMENT LUNDI 11 FÉVRIER,
14h, Espace Coty (entrée sud).**